

PROJET 2015/2020

ORIENTATIONS DIOCESAINES
DE L'ENSEIGNEMENT
CATHOLIQUE EN GUYANE



13 « Eduque bien ton fils, travaille-le, ou sinon son inconduite se retournera contre toi » (Siracide 40,13)

1 « Vous, jeunes, obéissez à vos parents, car c'est un devoir. **2** *Honore ton père et ta mère* : c'est le premier commandement accompagné d'une promesse : **3** *afin que tu réussisses et que tu aies longue vie sur la terre.*

4 Et vous, pères, ne soyez pas énervants avec vos enfants, mais éduquez-les avec des corrections et remontrances inspirées du Seigneur » (Ephésiens 6,1-4).

Je suis heureux de vous présenter les Orientations Diocésaines de l'Enseignement Catholique de Guyane. Elles s'enracinent dans l'Évangile de Jésus-Christ, elles prennent appui sur les Statuts de l'Enseignement catholique et prennent la mesure des défis particuliers de l'éducation en Guyane. Elles se déclinent ainsi sur trois axes : 1) nous souhaitons former une communauté éducative familiale construite sur la cohésion entre tous les partenaires : enfants, parents personnel éducatif et enseignants. 2) Nous voulons avancer résolument vers un accueil réellement ouvert à tous, sans aucune discrimination de situation sociale, confessionnelle, sanitaire ou financière. Ceci pour donner une chance à tous. 3) Nous sommes conscients que nous devons le faire au titre de l'Évangile, c'est-à-dire d'un amour qui donne tout et qui se donne soi-même. Être les témoins respectueux d'un Dieu qui aime toute l'humanité, nous ne pourrons vivre cet idéal qu'ensemble.

Je compte sur vous.

Cordialement,

† Emmanuel Lafont

Evêque de la Guyane

Voici notre feuille de route pour les 5 prochaines années : les orientations diocésaines de l'Enseignement catholique de Guyane

Ce travail est le fruit des représentants des différentes tutelles présentes dans notre diocèse : Saint Joseph de Cluny, Saint Paul de Chartres, Saint Jean-Baptiste de la Salle et diocésaine.

Il est au service de la croissance humaine et spirituelle des enfants et des jeunes qui nous sont confiés de façon à ce qu'ils deviennent des personnalités autonomes et responsables, capables de choix libres et conformes à la conscience.

Les objectifs se veulent simples et précis.

Il ne s'agit pas pour chaque communauté de les mettre en œuvre de façon méthodique mais de s'en emparer comme un document de référence.

Chaque communauté en fonction de ce qu'elle est et de ce qui a déjà été réalisé va pouvoir prioriser les orientations qu'elle souhaite mettre en œuvre.

Bien entendu dans la mise en œuvre de ces orientations, la direction diocésaine sera à vos côtés.

Que l'Enseignement catholique de Guyane avance avec conviction et confiance !

Marie-Paule SENELIS
La Directrice Diocésaine

Axe 1 : Une communauté éducative familiale : cohésion enseignants, personnel éducatif, parents, enfants

Statut de l'Enseignement catholique

Art.34 *Tous les membres de la communauté éducative connaissent les fondements et reconnaissent les visées de l'engagement éducatif de l'école catholique. Ils sont conjointement et librement associés au même projet éducatif.*

Art.59 *Toute personne qui choisit de concourir à la vie d'une école catholique est en effet invitée à réfléchir à l'articulation entre son propre projet et la mission de l'Enseignement catholique*

Art.66 *L'entrée d'un enseignant dans l'Enseignement catholique passe par un entretien avec des chefs d'établissement qui, après avoir entendu les motivations et échangé avec le candidat, donnent un accord, signe de leur confiance pour exercer dans une école catholique*

Art.116 *La réalisation d'une véritable communauté éducative, rassemblée autour d'un projet éducatif partagé, est un caractère déterminant de l'école catholique.*

Art.124 *Le projet éducatif de chaque école, inscrit dans les orientations de la tutelle et du diocèse, est un cadre de référence dont se dote la communauté éducative.*

Art.146 *Le chef d'établissement est le garant de l'unité de la communauté éducative, il s'efforce de fédérer toutes les énergies autour d'un projet commun qu'il anime, en veillant à la cohérence des engagements et des activités de tous.*

Art.172 *L'adjoint en pastorale scolaire est en relation avec tous les membres de la communauté éducative ; il relie son activité à la tâche éducative et d'enseignement dans sa globalité.*

Une école où chacun est responsable

Actions

- ❖ Relire et actualiser à la lumière de l'Évangile le projet éducatif puis, pour la mise en œuvre le projet d'établissement.
- ❖ Entendre les motivations de chaque nouveau candidat lors d'un entretien avec des chefs d'établissement.
- ❖ Délivrer des préaccords et des accords collégiaux.
- ❖ Initier les entrants dans le métier d'enseignant au projet de l'Enseignement catholique.
- ❖ Permettre à chacun de prendre connaissance du projet de l'Enseignement catholique.

- ❖ Mettre à la disposition des enseignants dans chaque salle de professeurs, le statut de l'Enseignement catholique et le fascicule « Etre enseignant dans l'Enseignement catholique »
- ❖ Restaurer la journée des « communautés éducatives » dans la 1^{ère} semaine du mois de décembre
- ❖ Nommer un adjoint en pastorale dans tous les établissements. Faisant partie de l'équipe de direction il est présent aux rencontres de professeurs et aux réunions de parents.
- ❖ Promouvoir les réflexions avec les parents d'élèves sur les questions éducatives tout en préservant la juste place de chacun des acteurs.
- ❖ Accompagner les responsables bénévoles sur le sens de l'engagement dans l'Enseignement catholique.

Axe 2 : Un accueil ouvert à tous

Statut de l'Enseignement catholique

Art. 10 *Au service de l'homme et de son éducation, l'Eglise manifeste qu'elle porte sur toute personne un regard d'espérance. Conformément à la mission qui lui a été confiée par le Christ, elle s'adresse à tous les hommes et à tout homme ; aussi, par choix pastoral, l'école catholique est-elle ouverte à tous, sans aucune forme de discrimination*

Une école attachée à la dignité de la personne

Art.36 *L'école catholique est attachée au respect de la personne qui n'accède vraiment et pleinement à l'humanité que par la culture. C'est pourquoi elle est un lieu de « transmission systématique et critique de la culture en vue de la formation intégrale de la personne*

Art.37 *Au nom de l'Evangile, l'école catholique est attachée à la liberté des consciences, à l'écoute des croyances dans leur diversité et accueillante aux différents parcours personnels.*

Une école particulièrement attentive aux pauvres et aux faibles

Art.39 *Cette attention aux pauvres, aux faibles et aux petits, commande à l'école catholique, dans l'ensemble de ses composants, une générosité effective et une inventivité pédagogique constante.*

Lettre pastorale post-synodale

Chacun est en droit de se sentir accueilli avec bienveillance.

Les jeunes attendent que nous les aidions à réaliser au mieux tout ce qui leur est possible.

Accueillir une personne, c'est la recevoir comme elle est et non telle que nous la souhaitons.

Actions :

- ❖ Mettre en œuvre un accompagnement adapté au profil de chacun en s'assurant qu'une mixité harmonieuse s'instaure entre les différents publics accueillis.
- ❖ Rendre les établissements accessibles aux jeunes à mobilité réduite.
- ❖ Former et outiller les enseignants à l'accueil des jeunes à besoins éducatifs particuliers
- ❖ Avancer dans la solidarité en mettant en place des contributions familiales différenciées.
- ❖ Mutualiser des services, des fonctions supports et des ressources.
- ❖ Sélectionner les dossiers non pas en fonction des résultats mais en fonction de la capacité d'accompagnement.
- ❖ Faire de l'évaluation un outil capable de donner de la valeur et de renforcer la confiance en soi.
- ❖ Développer et structurer les liens entre écoles-collèges (CM2- 6^{ème}) et collèges-lycées (3^{ème}-2^{nde})

Axe 3 : Une école à la pointe de la proposition et de la maturation de la foi

Statut de l'Enseignement catholique

Chaque projet est porteur de l'Évangile

Art.22 *Chaque projet se nourrit des orientations de l'Église, qui appelle à « créer pour la communauté éducative une atmosphère animée d'un esprit évangélique, de liberté et de charité ». Le projet doit donc engager la communauté éducative à proposer à tous la Bonne Nouvelle de l'Évangile, transmise par la Tradition et le magistère de l'Église.*

Art.23 *L'Évangile est la référence constante des projets éducatifs.*

Une école au service du projet de Dieu

Art.40 *L'école catholique est au service de tous en s'inscrivant résolument dans le projet de Dieu qui, depuis la création du monde, appelle l'humanité entière à l'amour dans la liberté et la vérité, dont la beauté est le sceau.*

Art.41 *L'Église poursuit l'œuvre du Seigneur par l'annonce de la Bonne Nouvelle qui est Jésus-Christ lui-même. C'est dans cette Église que s'inscrit et se comprend l'école catholique : la préoccupation éducative qu'elle porte, et avec elle le souci de la proposition*

et de l'annonce de la foi, est celle de la communauté ecclésiale, dans laquelle elle trouve force et soutien.

Lettre pastorale post-synodale

La catéchèse concerne tout le monde, elle a pour but de faire rencontrer Dieu comme une personne vivante, grâce à Jésus-Christ et dans la lumière inspirée à l'Esprit Saint

La formation souhaitée par le synode est un partage des expériences et des questions que soulèvent les enfants, un éclairage sur leur psychologie et les défis suscités par les nouvelles générations.

Actions :

- ❖ Rédiger, à chaque rentrée, un projet d'animation pastorale de l'établissement, en présence de la tutelle.
- ❖ Présenter le projet d'animation pastorale à toute la communauté éducative.
- ❖ Doter chaque établissement d'un adjoint en pastorale scolaire, membre de l'équipe de direction.
- ❖ Proposer à tous les élèves des écoles primaires, un temps hebdomadaire de culture chrétienne, à tous les élèves des collèges et des lycées des temps spécifiques et réguliers de culture religieuse.
- ❖ Proposer aux adultes des temps d'échanges et de formation afin de permettre à chacun de se questionner, s'exprimer ou s'engager sur le chemin de la foi.
- ❖ Veiller à célébrer, avec l'ensemble de la communauté, les moments forts de la vie de l'établissement et de l'année liturgique et ce, sur des plages horaires accessibles à l'ensemble des personnels.
- ❖ Développer les sens du service, proposer aux enfants et aux jeunes de participer à des actions solidaires.
- ❖ Développer les relations avec les paroisses, les mouvements et les services diocésains.
- ❖ Promouvoir une manière d'être imprégné de bienveillance et de respect mutuel
- ❖ Recevoir les parents pour leur présenter le projet éducatif et le projet d'établissement.
- ❖ Faire signer ces documents par les parents au moment de l'inscription.

